

LES DÉPLACEMENTS EN COMPÉTITION NATIONALE ET RÉGIONALE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les clubs cantaliens évoluant dans des championnats nationaux et régionaux pour les sports collectifs et nationaux pour les sports individuels par équipe. • Récompenser la formation, l'encadrement et le niveau atteint par les clubs.
BENEFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Clubs cantaliens issus des fédérations délégataires de plus de 30 000 licenciés dont l'équipe fanion (filles ou garçons) évolue au niveau requis. • Une fédération par discipline reçoit délégation du Ministre chargé des Sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.
CONDITIONS D'ATTRIBUTION	<ul style="list-style-type: none"> • Les niveaux de compétitions par équipe sont basés sur les règlements émis des fédérations de référence. • Le club doit disposer d'une école de sport et d'au moins 50 licenciés sur la précédente saison sportive. • Le club n'est accompagné que pour l'équipe fanion seniors masculins et l'équipe fanion seniors féminines.
MODALITES DES AIDES	<ul style="list-style-type: none"> • Aide forfaitaire à destination du club, par équipe seniors masculine et/ou féminine selon la grille en vigueur.
MODALITES DE VERSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Ces aides seront versées sur la base d'un rapport moral et financier.
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipes total accompagnées et diversité des pratiques représentées. • Stabilité des équipes accompagnées dans des compétitions de niveau national et régional.
CONTACT	<p>Direction Éducation Jeunesse - Service Jeunesse Vie Associative Sport Corinne BARDON ☎ 04.71.46.20.94 ✉ cbardon@cantal.fr</p>